

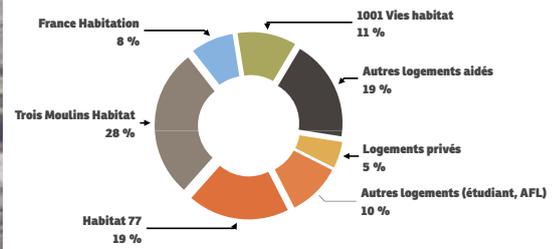
Dates et grands principes

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour réaliser un projet cohérent pour le quartier.

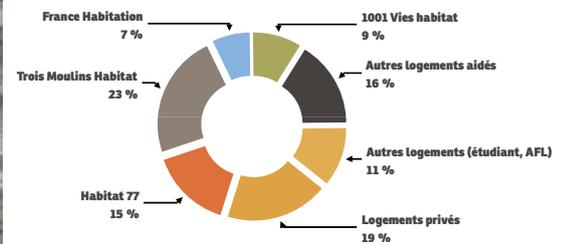
Plan guide du projet - Source CAPVM sur base "La Fabrique Urbaine (LFU)"



État actuel : 1 495 logements



État projeté : 1 787 logements



La trame piétonne et verte

Le projet s'appuie et donne plus de lisibilité aux grands axes du quartiers. Le Cours des Deux Parcs est renforcé. Les itinéraires doux de l'allée du Cor, de l'allée Charles Fourier et la promenade de "Tour de Quartier" sont requalifiés et sécurisés. Au delà des zones résidentielisées en pied d'immeuble, le projet d'aménagement limite les recoins et impasses.

Une plus grande clarté des espaces

Les limites entre les propriétés des bailleurs et les propriétés publiques sont clarifiées de manière à faciliter la gestion. La réouverture du stationnement souterrain d'Habitat 77 permettra de résorber une grande partie des problèmes de stationnement. Chacune des opérations neuves, ainsi que les commerces, bénéficieront de stationnements souterrains dédiés.

Vers plus de mixité sociale

Le quartier comporte actuellement près de 85 % de logements locatifs sociaux. Un des enjeux du projet est d'apporter davantage de mixité au sein des quartiers en développant de l'accession à la propriété et en démolissant des logements locatifs sociaux. 24 logements sociaux seront démolis et reconstitués dans d'autres quartiers des deux villes. La création progressive de près de 300 logements en accession offrira la possibilité de parcours résidentiels variés et, notamment permettra aux locataires qui le désirent d'accéder à la propriété.

La concertation publique

Pendant toute la durée du projet, des phases de concertation ont été menées avec l'association du Conseil Citoyen aux comités de pilotage. Des ateliers participatifs ont été menés en 2016-2017. Des réunions d'information aux résidents ont eu lieu en 2019. 2020, marque une nouvelle phase de concertation.

Les grandes dates du projet :

Décembre 2015 Signature du protocole de préfiguration

2016 à 2018 Études préalables de définition du projet et début de la concertation publique

Avril 2019 Signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Paris - Vallée de la Marne

Juin 2019 Comité de pilotage de validation du projet

Octobre à décembre 2019 Passage du dossier en Réunion de Travail Partenariale (RTP) et en Comité d'Engagement à la Préfecture de Melun

À partir de mars 2020 Signature de l'Avenant n°1 à la convention pluriannuelle signée en avril 2019 pour intégrer les évolutions sur le secteur Deux Parcs-Lizard

